

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, le mandat que reçoivent les négociateurs du ministère des Postes est bien entendu soumis à l'approbation du Conseil du Trésor, étant donné que ce mandat comprend des offres financières. Mais, compte tenu de l'esprit de collaboration qui existe dans notre parti, des négociations directes ont actuellement lieu entre les négociateurs du ministère des Postes et le syndicat des facteurs, pour que le syndicat n'ait aucun doute quant à notre participation à ces négociations.

Permettez-moi de dire à la Chambre que j'apprécie le sens des responsabilités du syndicat des facteurs, qui a décidé hier, même s'il peut légalement faire la grève, de retourner au travail, comme je l'ai suggéré, en échange de l'assurance que nous continuerons à négocier aujourd'hui. Je compte m'assurer que cette promesse que j'ai faite sera respectée.

MONTRÉAL—LE CAS DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Postes, monsieur l'Orateur. Peut-il dire à la Chambre s'il se tient constamment au courant de la question des employés occasionnels et des suspensions subséquentes au bureau de Montréal.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, la question des employés occasionnels dans tout le Canada est un problème à part et elle sera abordée au niveau national lorsque nous entamerons cette série de négociations; cette question pose des problèmes, surtout au Syndicat des postiers. La question des employés occasionnels de Montréal ne pose pas vraiment de problème. Il s'agit plutôt de savoir comment on peut mettre fin aux divergences d'opinions périodiques. Je le répète aujourd'hui, aussi longtemps que des militants penseront que le problème se réglera par la violence, on continuera à les suspendre de leurs fonctions dès que nous constaterons un acte de violence; je suis certain que la plupart des travailleurs réprouvent de tels actes.

* * *

LES PÊCHES

LA POSSIBILITÉ D'ÉPIDÉMIE DE MYXOSOMA CEREBRALIS CHEZ LES POISSONS—LES MESURES GOUVERNEMENTALES ENVISAGÉES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Environnement. Le ministre ou des fonctionnaires de son ministère ont-ils communiqué avec leurs homologues de l'Ontario ou de l'État du Michigan concernant la possibilité que le poisson de l'Ontario et du Canada soit contaminé par la maladie myxosoma cerebalis qui a pour ainsi dire fait échouer le programme d'alevinage de l'État du Michigan?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'ignore les détails de cette question.

Questions orales

Peut-être le député pourrait-il adresser sa question au ministre d'État responsable des Pêches.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'adresser ma question au ministre d'État responsable des pêches. Je vais la répéter au cas où il ne l'a pas entendue. Le ministre ou ses fonctionnaires ont-ils communiqué avec leurs homologues de l'Ontario et de l'État du Michigan au sujet de la possibilité que les pêches de l'Ontario et du Canada soient contaminées par la maladie myxosoma cerebalis, qui a pour ainsi dire anéanti le programme d'alevinage de l'État du Michigan?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé de plus amples renseignements à ce sujet. J'essaierai de les transmettre au député dans les 24 heures.

M. Darling: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il nous dire quelles responsabilités exerce le gouvernement fédéral dans des cas de contamination comme celui-ci où les poissons qui traversent naturellement les frontières nationales pourraient contaminer et détruire éventuellement tout un établissement de pisciculture et un nombre énorme d'autres poissons?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, les maladies dans les établissements de pisciculture posent un problème de compétence assez compliqué que nous étudions actuellement.

[Français]

LA PRÉSUMÉE PÊCHE AU HARENG PAR DES NAVIRES ÉTRANGERS DANS LES EAUX TERRITORIALES

M. Albert Bécharde (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État (Pêches).

Pourrait-il donner une réponse à ma question posée hier, relative aux problèmes créés par les Français, violateurs de nos eaux territoriales dans le golfe Saint-Laurent?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur le président, j'ai pu vérifier les faits relatifs à cette situation, et je puis informer le député, qui m'a interrogé à ce sujet-là, qu'effectivement, il y a des chalutiers français dans le golfe, et cela en raison de l'entente qui prévoit une réduction graduelle jusqu'en 1986, et qui permet la pêche par des chalutiers français à condition qu'ils n'augmentent pas leur effort de pêche.

* * *

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE

DEMANDE DE DÉPÔT DU MANDAT ET DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES AGISSEMENTS DU SIM

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Est-il prêt maintenant à déposer le mandat, le document original ou la lettre qu'il a envoyée à la GRC au sujet de l'enquête sur le Syndicat international des marins canadiens ainsi que les premiers rapports qu'il a dit pouvoir déposer?